

*Auditeur général*

Deuxièmement, je pense que nous devons revoir entièrement le système des comités. Il faudrait réduire le nombre de comités et le nombre de députés qui y siègent. Actuellement, pour que le système des comités fonctionne, il faudrait environ 150 membres. Or il y en a en fait 65, venant des deux côtés de la Chambre. Il faudrait aussi accepter cela. Nous devons accepter que les députés viennent ici de leur propre chef. Ils rédigent eux-mêmes la description de leur poste. Pour certains, les comités sont un plaisir; pour d'autres, c'est un boulet. Rendons nous à l'évidence. Réduisons le nombre de comités et le nombre de leurs membres.

Il faut examiner le mode d'élection des présidents de comités. J'aimerais qu'on élise en plus grand nombre des présidents choisis parmi les oppositionnels. A mon avis, il s'agit d'une réforme souhaitable afin que les députés de tous les partis de la Chambre puissent s'acquitter pleinement de leurs responsabilités en assumant des fonctions à la Chambre des Communes. Je crois que nous devrions également repenser l'examen des crédits aux comités permanents. Il faut donner davantage l'occasion aux députés de s'y attarder.

Selon moi, l'un des principaux obstacles à l'efficacité de l'étude par les comités des prévisions budgétaires, c'est qu'ils comptent trop de membres. En raison des exigences excessives concernant le quorum, des députés qui s'intéressent à certains comités ne peuvent y consacrer assez de temps pour effectuer un travail satisfaisant. Cela signifie qu'il va falloir diminuer l'importance numérique des comités et accorder plus de temps à leurs membres.

Le gouvernement devrait songer à étaler sur toute l'année l'examen des crédits des ministères et non sur une période allant seulement de mars à la fin mai. Cela serait une formule plus souhaitable. On pourrait par exemple étudier les crédits de quatre ou cinq ministères chaque trimestre à tour de rôle. De cette façon les comités ne seraient pas surmenés comme ils le sont actuellement lorsque nous devons scruter les prévisions budgétaires au moment même où le programme législatif est engagé à la Chambre. Donc, pour la période allant de la fin de février jusqu'à la fin de mai, les comités sont surchargés.

Le nombre d'heures d'étude en comité que nous pouvons nous permettre dans n'importe quelle période de quinze jours est d'environ cinq séances d'une heure et demie chacune. C'est beaucoup trop peu. Notre système fonctionnerait bien mieux si nous renoncions à l'idée que les députés veulent savoir le chiffre exact des dépenses en dollars. Ce qu'il faut faire c'est convaincre les députés de se contenter d'un aperçu général et des objectifs de chaque ministère lorsqu'ils peuvent avoir à leur disposition le rapport annuel, les chiffres des prévisions et les autres renseignements requis. De cette manière ils auraient plus de temps pour s'adonner à leur travail. C'est-à-dire qu'il faudrait changer certaines fonctions qui incombent actuellement aux députés concernant les prévisions budgétaires ainsi que la façon dont fonctionnent les comités. Je crois qu'en les changeant, et en admettant les déficiences, nous pourrions faire des réformes qui se révéleront utiles.

Un autre aspect qui devrait retenir notre attention est le rôle que les députés jouent dans leurs circonscriptions et qui fait d'eux un élément intermédiaire important entre le gouvernement et la population. Les députés se plaignent amèrement de ce que personne ne les écoute lorsqu'ils

interviennent à la Chambre et que personne ne prête attention à eux lorsqu'ils posent des questions dans les comités. Selon mon expérience, les bureaucrates, les ministres et les gens qui aident le cabinet à prendre des décisions écoutent effectivement les députés.

Seulement, dans de nombreux cas, ceux-ci ne sont pas assez bien préparés pour défendre leur point de vue. Cependant, c'est souvent par leur intermédiaire que les ministres et les fonctionnaires peuvent le mieux se rendre compte de la façon dont leurs programmes sont reçus dans les circonscriptions. Il me semble qu'on devrait offrir aux députés une meilleure occasion que l'étude des prévisions budgétaires pour renseigner les ministres et les fonctionnaires.

Je crois que beaucoup de députés négligent de prendre l'initiative de collaborer et de faire ce qu'a mentionné le député de Fundy-Royal (M. Fairweather). A mon avis, nous pouvons apporter de grands changements au fonctionnement de la Chambre et le plus tôt sera le mieux.

**M. Tom Cossitt (Leeds):** Monsieur l'Orateur, à mon arrivée à la Chambre j'avais, comme tout nouveau venu, je suppose, certains préjugés quant à ce qui se passait ici. Le plus profond peut-être de ces préjugés était que je craignais, en voyant le pouvoir exécutif du gouvernement s'accroître de telle façon, que nous ne nous acheminions vers un régime présidentiel, abandonnant rapidement notre système parlementaire traditionnel. En trois ans, rien de ce que j'ai vu n'a affaibli cette impression mais j'ai été témoin d'innombrables incidents qui, au contraire, l'ont renforcée.

Il me semble illusoire de croire que le Parlement représente au Canada l'organisme suprême qui assure un gouvernement efficace. Alors qu'il devrait jouer ce rôle, le gouvernement, peu respectueux du processus parlementaire, a rogné et morcelé son autorité. Le premier ministre (M. Trudeau) a donné le ton il y a quelques années en faisant une remarque infamante contre des députés de l'opposition, dont il dit qu'ils n'étaient qu'une bande de nullités. Ces paroles influencèrent tout l'appareil gouvernemental, à tel point que le Parlement fut traité avec mépris.

Le pouvoir exécutif prit une ampleur fantastique. Les dépenses de deniers publics augmentèrent sans retenue pour atteindre des niveaux qu'on aurait cru impossibles il y a seulement quelques années. Je doute que le cabinet lui-même ait quelque contrôle sur cette situation. Nous devons obéir avant tout aux décisions du Bureau du premier ministre et le Parlement n'est toléré qu'à titre d'émanation encombrante et regrettable de la constitution.

Il y a quelques jours, le premier ministre a comparu devant la Chambre afin d'y répondre aux questions concernant les crédits du Bureau du Conseil privé et du cabinet du premier ministre. Il devait soi-disant venir ici pour permettre au Parlement d'examiner et de mettre en question l'accroissement énorme du pouvoir exécutif au Canada. On devait pouvoir au cours de cette journée poser des questions et obtenir probablement des réponses. Ce ne fut certes pas le genre de journée à laquelle on s'attendait. A la place, la Chambre a eu droit à un monologue décousu, et arrogant qui était de l'obstruction et nous avons été avertis que nous n'avions pas le droit de poser des questions inquisitrices.